

Le petit

TRONCY

21

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS DE SAINT BONNET LE TRONCY – Septembre 2024



Sommaire du numéro 21

Le mot du Maire	Page 2
Travaux et actualités	Page 3
La vie de l'école	Pages 4 - 5
La vie des associations	Pages 8 - 9
Fête des classes	Page 10 - 11
Informations - Agenda	Pages 12 - 14
Histoire de pays : Saint Bonnet le Troncy d'hier à aujourd'hui	Page 15 - 16
Comptes rendus des conseils municipaux	Page 17 - 19
Infos pratiques - Etat civil	Page 20

Gambry . Le Lacheron . Le bourg . Le Pilon . Le Suchot . Marchessy . Le Renard . Les Rivières . Le Gaillard . Echaillon . Pignoux . Le Janicot . La Gnage



*« En retard, en retard ! J'ai rendez-vous quelque part.
Je n'ai pas le temps de dire au revoir.
Je suis en retard, en retard »*

Ces quelques paroles sont celle du lapin dans « Alice aux pays des merveilles » qui passe son temps à courir après le temps, une montre à la main. Cela aura été ma devise depuis ce printemps.

Avec une météo capricieuse, les entreprises ont pris du retard dans tous leurs travaux et donc dans ceux du musée. Le chantier qui aurait dû être terminé début juillet a été réceptionné début août, un peu par obligation et avec de nombreuses réserves ! La réception devait être faite pour que la gérante puisse prendre possession des lieux et s'installer alors que les entreprises étaient en congés annuels.

Commence alors une course contre la montre pour installer le matériel de cuisine (*Tiens ! Une prise qui ne marche pas !*), monter les chaises et les tables, meubler et décorer les chambres (*Zut, les lits ne passent pas dans l'escalier !*), relancer des entreprises pour avoir le matériel demandé, nettoyer et préparer les extérieurs du parc du musée,...

C'est donc un mois d'août mouvementé auquel l'équipe municipale a été confrontée. Je remercie vivement pour leur investissement sans faille, Jean Philippe Ginet, le couteau suisse de l'équipe, qui s'est improvisé menuisier, électricien ou plombier au fur et à mesure des besoins et

Sylvie Ginet, la fée du logis, spécialiste des fenêtres, entre autres.

Enfin, le 2 septembre dernier, « La Table du Musée » a accueilli ses premiers clients au restaurant. Et depuis, la Table affiche complet presque tous les jours ! Cela est de bon augure !

Nous avons donc beaucoup couru après le temps et cela explique pourquoi le « Petit Troncy » sort si tardivement. Je n'ai pas réussi à prendre le temps d'une relecture consciencieuse en cette période estivale et je m'en excuse auprès des habitants.

En tous cas, ce numéro est riche et il est le reflet d'un dynamisme communal.

Vous y trouverez comme à l'habitude des articles d'informations sur les associations, sur l'évolution des travaux, les actualités de la communauté de communes. Vous lirez également, je pense avec plaisir, le résultat des recherches menées par Denis sur l'origine du nom de la commune.

L'école sera également à l'honneur dans ce numéro. Je me réjouis de notre école « nouvelle » qui fonctionne dans le calme et des parents d'élèves qui retrouvent sérénité. Je remercie sincèrement Emilie Côte, enseignante, et Elsy Ducerf, ATSEM, qui ont œuvré pour une école apprenante et tolérante.

Bonne lecture.

Pascal TOUCHARD

De la légitimité des élections

De madame X..... :

« Dites donc monsieur le Maire. Il n'y a plus personne du cru maintenant au conseil !

- ??????. C'est à dire ?

- Il n'y a plus personne originaire de Saint Bonnet au conseil. C'est bien dommage ! »

De monsieur Y.....:

« De tout manière, vous n'êtes pas légitime au conseil ! »

Voilà des paroles bien constructives qui remontent le moral des troupes !

Mais qu'est-ce que cela veut dire ? Les membres du conseil ne sont pas légitimes parce qu'ils ne sont pas originaires de Saint Bonnet le Troncy ?

Tous les membres du conseil habitent Saint Bonnet le Troncy depuis plus de 20 ans et sont plutôt bien intégrés dans la vie communale.

Certaines personnes voudraient donc imposer le « Droit du

sol » pour pouvoir être élu alors qu'ils refusent très certainement cette notion dans d'autres circonstances !

Heureusement, la démocratie de notre pays a défini la légitimité différemment :

La légitimité est le droit reconnu à une personne (ou plusieurs) de parler et d'agir au nom de principes, valeurs, règles, lois...

Ainsi, n'en déplaise à certains, la légitimité des membres du conseil, cette reconnaissance de droit, découle des urnes. Cela est encore plus vrai à Saint Bonnet où les scrutins avoisinent systématiquement les 80% de participation.

J'invite donc madame X..... et monsieur Y..... à avoir le courage d'être candidats aux prochaines élections municipales et de composer une liste légitime.

Viendra ensuite le moment du vote. Et ils seront très certainement élus par une population

..... à 70% illégitime.

A bons entendeurs !

Transformation du musée.

« **La Table du Musée** », c'est le nom du bâtiment qui accueille le Bar-Restaurant-Chambre d'hôtes. La réception du chantier a eu lieu début août avec de nombreuses réserves de finition, afin que la gérante puisse s'installer. Avec l'aide des membres du conseil et de certains bénévoles, nous avons pu procéder au montage du mobilier, à l'aménagement des pièces nécessitant quelques modifications de plomberie ou d'électricité, à des retouches de peinture et au nettoyage du parc ou du préau.

Les dernières réserves seront levées en septembre avec le retour des congés des entreprises.

Le résultat est à la hauteur de l'investissement. La plupart des visiteurs nous ont fait part de leur surprise par le changement d'aspect du bâtiment qu'ils trouvent magnifiquement transformé. C'est un bar d'une vingtaine de place, une salle de restaurant pouvant accueillir 32 couverts et 3 chambres très chaleureuses qui sont mises à disposition de Valérie CRISTINA.

Le conseil municipal a fait son repas inaugural (offert par la cheffe !) le vendredi 30 août.

L'ouverture officielle a eu lieu le 02 septembre. Les enfants de l'école ont fait le déplacement pour manger sur place. Le restaurant était presque complet.

Le restaurant est ouvert le midi en semaine (sauf mercredi) et propose des menus du jour. Le week-end (Vendredi soir au dimanche midi), la cuisine est un peu plus « gastronomique ».

Valérie CRISTINA



Dernière candidate à avoir visité le bâtiment du musée en chantier, Valérie est tombée sous le charme du village et du site mis à disposition.

Origine de la région, elle a gérée pendant plusieurs années le *Restaurant 2 la Gare* à St Romain de Popey.

Récompensée par de nombreux prix et encouragée par de nombreux chefs connus, elle est reconnue par ses pairs et a été admise dans le cercle des Toques Blanches lyonnaises.

La pandémie de COVID et les différents confinements ayant eu raison de sa détermination, le restaurant a fermé ses portes et, depuis, Valérie formait des chefs de cuisine dans le cadre d'alimentation adaptée à des personnes sensibles (Hôpitaux, Ehpad, Collectivités,...).

Depuis Août 2024, Valérie a cessé son activité de formation et elle loue le bâtiment communal afin d'y installer sa nouvelle activité.

Afin de démarrer son activité, Valérie est accompagnée par Christian qui assurera le service au bar et au restaurant. Christian et Valérie se connaissent bien puisque ils ont travaillé ensemble durant de nombreuses années.

Valérie a également de dons de chanteuse et de musicienne qui, nous n'en doutons pas, viendront égayer nos futures soirées d'été !



COMPTE RENDU CONSEIL D'ÉCOLE N°3

Du 17 Juin 2024

Étaient présents : Mme CÔTE, Enseignante ; Mme DUCERF, ATSEM ; Mmes BATTU et DOUX Représentantes des parents d'élèves et Mme GINET Représentante de la Mairie.

Bilan sur les effectifs : Pour la rentrée 2024-2025, 15 élèves seront inscrits (4 élèves de maternelle et 11 élèves d'élémentaire). Les effectifs restent stables (Départ de 2 CM2 au collège et 2 arrivées en Petite Section). Une demande d'inscription en TPS a été refusée car le nombre de niveaux ne permet pas un accueil de TPS optimum et satisfaisant pour l'élève dans une classe unique avec 8 niveaux. Une demande d'une famille d'un autre village a été faite pour inscrire ses deux enfants en CE2 et CM1 pour la rentrée 2024 2025. Une date de rendez-vous a été fixée avec M. le Maire afin qu'il émette un avis.

Organisation de l'école à la rentrée 2024-2025 :

L'enseignante annonce son départ. Elle change de poste avec le maître de Grandris, M. DUPRESSOIR. Il sera le nouveau directeur de l'école.

Bilan des projets et sorties de fin d'année :

Jeudi 21 mars : La grande lessive « Faire des bulles »

Jeudi 28 mars : nouvelle intervention des gendarmes afin de faire passer le permis internet aux élèves de CM.

Du 5 avril au 21 juin : Activité Natation, tous les vendredis de 14h40 à 15h20 à la piscine AQUAVAL Tarare (départ de l'école 13h30 et retour à 16h30)-

Mardi 14 mai : Intervention de Sytraival sur le tri et le recyclage des déchets.

Jeudi 23 mai : Photo de classe

Jeudi 30 mai : Visite de l'infirmière scolaire pour l'élève de CE2 + Intervention pour la classe sur le thème « Comment être en bonne santé ? Pour bien grandir, se sentir bien. »

Mardi 11 juin : Rencontre Ultimate avec l'école de Mardore, à la salle polyvalente de Mardore + pique-nique.

Mardi 25 juin : Sortie au Musée Paul Dini, pique-nique et randonnée ludique pour découvrir la ville de Villefranche sur-Saône et son architecture avec l'école de Ranchal.

Vendredi 28 juin : Une Kermesse Olympique aura lieu à partir de 16h30 (Ateliers sportifs autour des JO). Il faut 7 à 8 personnes disponibles pour aider. Chaque

atelier sera géré par 1 ou 2 adultes. 10 min maximum par atelier. Les ateliers ont été préparés et vus en classe en amont. Les frères et sœurs sont invités à participer. Au programme : Cérémonie d'ouverture avec un chant, flamme olympique et compétition des équipes représentant les pays différents. Le Sou des écoles s'occupe du goûter partagé prévu après les activités. La mairie remettra ensuite les cadeaux pour les élèves entrant au collège. Si pluie, repli dans la salle des fêtes.



Mardi 2 juillet après-midi : Rencontre Pétanque avec les membres de l'association « Un peu de lien », à partir de 15h. Un goûter est prévu par l'association.





Programme de lutte contre le harcèlement à l'école pHARe

Ce programme est un dispositif de vigilance continue de tous les personnels de l'école au cas de harcèlement. Aucun cas n'a été détecté pour le moment mais le climat de classe reste fragile. Il y a eu une belle évolution depuis le début de l'année mais certaines histoires et certains conflits restent ancrés et resurgissent par moments.

Points collège

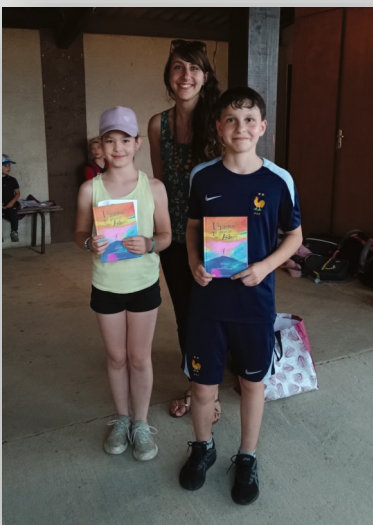
Réalisation d'un test en maths et d'un test en français afin que les collèges puissent constituer des groupes de besoins, à la rentrée prochaine.

Réunion avec le Collège Eugénie de Pomey d'Amplepuis le mercredi 12 juin.

Conseil école/collège avec le collège de Lamure-sur-Azergues mardi 18 juin.

Livre pour les vacances

Un livre est offert par l'Éducation Nationale aux CM2 afin de renforcer le goût et la pratique de la lecture chez les jeunes et permettre aux écoliers de CM2 d'accéder à une œuvre de la littérature française qui les accompagne durant leurs vacances d'été. Cette année il s'agit de « L'homme qui plantait des arbres » de Jean GIONO.



C'est un récit initiatique qui invite les élèves à développer leur conscience écologique et l'importance de protéger la nature, dans le contexte du changement climatique. Il sera remis aux élèves lors de la Kermesse Olympique le 28/06.

RRE – Réseau Rural d'Éducation

Les écoles de Saint-Bonnet-le-Troncy et de Ranchal se joignent au RRE déjà constitué (St-Nizier-d'Azergues, Chénelette, Claveisolles, Poule-Les-Echarmeaux) afin de mettre en réseau les projets et partager des pratiques sur les différents cycles.

Projets 2024-2025

- Participation en partie au projet d'Observatoire ambulant de l'Azergues proposé par Thibault Rivière

dans le cadre de la Convention territoriale EAC (Éducation Artistique et Culturelle) avec les autres écoles du RRE. Il s'agit de découvrir la géographie oubliée des rivières et de leur vallée pour l'arpenter et la mettre en valeur, de prendre le temps d'observer, de comprendre le cours d'eau et la vie de son bassin versant. Les activités proposées sont la lecture de paysage, connaissance de la flore de la rivière, cartographie, création de mini revues ou d'enquêtes sur le quotidien et la vie locale dans le rapport qu'entretiennent les habitants à l'eau...

- Vendredi 31 janvier 2025 journée cinéma reconduite avec HVA culture comme cette année.

- 2e trimestre : prêt de robots COR pour travailler la programmation/robotique et les mathématiques.

- Projet l'Oiseau Bleu avec HVA culture : un spectacle issu d'un conte philosophique le 15 mars suivi d'un atelier (Découvrir les outils du comédien : voix, corps, écoute et respiration ; aborder les émotions, jouer et créer) le 21 mars.

- Séances de natation au 3e trimestre à Aquaval Tarare les vendredis après-midi du 31 mars au 20 juin.

Points Mairie

L'école remercie la Mairie pour la réalisation de :

- fabrication d'une petite étagère pour protéger le matériel informatique du soleil.
- achat de 2 petits meubles avec bacs de rangement pour la BCD.
- Demande, acceptée par M. le Maire, pour avoir un petit carré de jardin dans la cour de la salle de fête, après mise en sécurité du lieu (citerne de gaz et pics sur la barrière)

Suite aux travaux du musée, les enfants ne mangeront plus le repas de l'internat des clefs du Soleil, mais se rendront au restaurant à compter du 02 septembre de la cantine au restaurant. La gestion des enfants sera assurée par Geneviève.

L'école remercie également la Bibliothèque-Médiathèque du Perréon qui, avec l'accord de la Mairie du Perréon, a fait don de très nombreux livres pour la Bibliothèque de St-Bonnet-Le-Troncy.

La mairie remercie la nouvelle équipe enseignante pour cette année scolaire. Un nouveau climat s'est installé, plus apaisé et avec plus de sérénité. Cette année s'achève, avec le départ de madame Côte..

Monsieur Dupressoir prendra le poste d'enseignant et de directeur de l'école pour la rentrée 2024/2025.

UN PEU DE LIEN

Encore un semestre passé, et comme toujours, il a été bien rempli. En janvier la soirée raclette a rencontré un grand succès avec plus de 30 personnes.

En février Christina nous a proposé une soirée Hongroise au cours de laquelle, nous avons pu goûter les spécialités de son pays. Comme à chaque fois, ce sont plus de 30 personnes qui ont répondu présent. La Saint Patrick est arrivée en mars et ce fut une soirée très agréable.

Au mois d'avril, en partenariat avec HVA culture, l'association a proposé une journée basée sur la convivialité, avec un spectacle « D'une mouche un éléphant » de la compagnie Circonvolution. Plus de 100 personnes ont assisté au spectacle.



40 personnes se sont ensuite rendues au lac des sapins pour un repas à La Voisinée. Discussions, rires et convivialité étaient au rendez-vous. A la fin de journée tout le groupe était ravi. A refaire !



Le 7 juin, l'équipe du mardi est partie sur les chemins à Ranchal, s'en est suivie un pique-nique partagé à la salle des associations (la pluie s'était invitée !). Encore des bons moments passés ensemble.



La fête de la musique, le 21 juin a permis à ceux qui le voulaient de nous jouer un petit air de musique, nous avons partagé un repas, chacun ayant apporté quelque chose.

Les mardis après-midi vous accueillent toujours de 14h à 17h30 pour jouer aux cartes ou aux jeux de société et passer un bon moment. N'hésitez pas venez à notre rencontre. Sylvie et Geneviève seront là pour vous accueillir.

La gym proposée par Denis vous attend les mardis soir à 20h et le jeudi matin de 10h à la salle des fêtes.

La licence 4 mise a disposition du bar associatif a été transférée à « La Table du Musée ». Il n'est donc plus possible de vous accueillir au bar associatif les samedis et dimanches matin.

La vie des associations



La Boule du Ronçon

Composition du Bureau

Président	: M Julien SANLAVILLE
Vice-Président	: M. Laurent DUMAS
Secrétaire	: M. Mickaël Couturier (06-72-74-29-85 / mickael.couturier@laposte.net)
Secrétaire adj.	: M. Christian VIGNON
Trésorier	: M. Nicolas SANLAVILLE
Trésorier adj.	: M. Éric KULTSAR

L'association « **AMICALE BOULE DU RONÇON** » a été fondée à en 1924. Elle a pour but la pratique de l'éducation physique et des sports, et notamment de la Boule Lyonnaise. Elle tend à favoriser et développer le goût du jeu de boules et en même temps à maintenir et à augmenter les traditions de bonne camaraderie et

de fraternité.

Elle a son siège social à la Mairie de SAINT BONNET LE TRONCY (Rhône).

Elle se compose de 17 licenciés et 1 sociétaire.

L'association célébrera son centenaire avec un l'organisation d'un concours dédié à cette anniversaire le 28 septembre prochain.

Le bilan de l'activité de l'association en 2023-24 :

- Le concours de boules officiel 32 doublettes 3^{ème}/4^{ème} Division a eu lieu le 23 mars 2024;
- Le concours de boules officiel 32 simple 3^{ème}/4^{ème} Division aura lieu le 14 septembre 2024;
- Le concours de boules officiel 32 doublette 3^{ème}/4^{ème} Division du Centenaire de la Boules Du Ronçon aura lieu le 28 septembre 2024;
- Le concours sociétaire de clôture de la saison dont la date reste à fixer.

SAINT BONNET LE TRONCY

CONCOURS DE BOULE LYONNAISE

100 ans de la Boule du Ronçon

3 parties de poules tout le monde se rencontre en système aurard

15€ la parties gagnée et classement après les 3 parties effectuées

1er de poule → 40€ la partie gagnées jusqu'en finale
2ème de poule → 30€ la partie gagnées jusqu'en finale
3ème de poule → 20€ la partie gagnées jusqu'en finale
4ème de poule → 10€ la partie gagnées jusqu'en finale

LOTS A TOUS LES FINALISTES

Contact: 06 29 15 56 34 / 06 72 74 29 85

Nota: la société s'autorise à modifier l'indemnité du concours si ce dernier n'est pas complet

32 Doublettes par poule 3ème et 4ème Division

Tous les 1er de poules se rencontrent en quart + demi et finale
Même système pour les 2ème, 3ème et 4ème de poule

Inscription : 20€
Début des parties à 8h00

Animation

HVA Culture:

Centre Culturel commun à 8 communes de la COR, HVA Culture nous propose encore cette année une programmation, de qualité, diversifiée et pour toute sorte de public.

Le programme est joint à ce numéro.

HVA recherche toujours des bénévoles, contacter Nadine Pasquier, présidente : 06 78 40 32 59 ou hvaculture@gmail.com



Le Comité des Fêtes

Soirée Alsacienne du samedi 24 février 2024

Une choucroute était mise à l'honneur, agrémentée d'une décoration assortie au thème. La salle des fêtes était bien remplie avec 123 personnes. De plus, la soirée a été animée par Julien notre DJ.



Randonnée pédestre du dimanche 28 avril 2024

Malgré les averses, la randonnée pédestre de cette année a permis à 105 marcheurs de passer une agréable journée, grâce à l'accueil des bénévoles.



Journée pétanque « à la bonne franquette » du dimanche 22 juin 2024



Malgré la pluie qui a fait son apparition en fin d'après-midi, la journée de pétanque avec la participation de 60 personnes a permis à tous les participants d'exercer leurs talents. (16 doublettes)

Les joueurs de cartes et de jeux de société se sont retrouvés à l'abri dans la salle des fêtes.



Le repas et la buvette ont été des moments conviviaux.

Félicitations à nos finalistes : Jérôme Milsonneau et Jean Philippe Ginet, qui ont affronté le duo vainqueur composé de Gérard Vallet et Jérôme Bourgeon.



vendredi 25 octobre 2024 : Remerciements des bénévoles avec soirée dansante
23 et 24 novembre : Marché de Noël

Le président ainsi que tous les membres du Comité des fêtes de St Bonnet le Troncy remercient toutes les personnes qui ont participé à nos événements.

Le sou des écoles

La vente de fleurs organisée par l'association a eu lieu le 11 mai. Une buvette ainsi qu'un goûter étaient proposés.

Le 29 juin, la soirée dansante avec repas a rencontré un vif succès. Plus de 90 personnes étaient présentes. L'orage de la soirée nous a plongés dans le noir pendant plus de 2 heures. Heureusement Jean Philippe Ginet et Emmanuel Buschi avec leur groupe électrogène ont rétabli la lumière. La musique nous a permis de danser, la soirée s'est déroulée dans une bonne ambiance, un grand merci aux parents d'élèves pour l'organisation.



Commémorations

Le dimanche 23 juin dernier, s'est tenue la Journée Rhodanienne de la résistance. Comme tous les ans, des membres de l'association des Déportés de Montluc se rendent dans les communes marquées par des rafles ou des exécutions nazies. Après un passage aux Monuments aux Morts, le groupe d'une vingtaine de personnes s'est retrouvé à la stèle des déportés, à Barbéry, pour la lecture d'un texte souvenir, et le dépôt d'une gerbe. L'assemblée s'est ensuite retrouvée chez Jean Pierre Dumontet pour un moment de convivialité autour du verre de l'amitié.



Stèle des déportés construite par Jean DUMONTET, rescapé de la rafle du 11 décembre 1943.



Pour un 6 juillet quel temps !! Étaient prévus pluie et orage toute la journée !

Eh bien heureusement, le défilé et le vin d'honneur de la fête des classes en 4 se sont déroulés avec une météo plus que convenable. La pluie ayant pris procession de la journée qu'à partir de 14 heures, la fête n'a pas été gachée.

La fanfare de Pouilly sous Charlieu accompagné de ses majorettes, a mené le défilé tambour battant.

S'ensuivaient les nombreux chars réalisés par les classards de la 4.

Plus de 40 conscrits dont un bébé de l'année ont participé au défilé. 5 jeunes de 18 à 20 ans, 6 de 30 ans, 5 de 40 ans, 6 de 50 ans, 8 de 60 ans, 8 de 70 ans, 1 de 80 ans et 2 de 90 ans nous ont emmenés en vacances, en bateau, en avion, dans le jardin et dans la forêt, pour le plus grand plaisir des visiteurs.

Une gerbe a été déposée au monument aux morts en souvenir de tous ces hommes qui sont partis pour servir la France, suivie d'une minute de silence.

Après ce magnifique défilé, le vin d'honneur était servi au boulodrome. Le verre de l'amitié et la brioche étaient au rendez-vous.

La classe en 5 avec sa buvette a étanché la soif de la foule jusqu'en fin après midi et ce malgré la pluie qui s'était invitée.

Le repas a été servi à la salle des fêtes pour 140 convives dans une bonne ambiance.

Musique, danse, karaoké ont rythmé la soirée jusqu'au bout de la nuit.





Environnement :

Le 25 mai 2024, à la maison des forestiers au col de Crie, s'est tenue une réunion sur l'exploitation forestière dans le Beaujolais. Toutes les communes étaient invitées.

Notre commune était représentée par Jean Philippe Ginet. Divers intervenants ont répondu aux questions que se posent les communes sur l'exploitation forestière dans le massif du Beaujolais. Après une table ronde sur les vrais du faux de la gestion forestière, une visite de parcelle nous a été proposée. Maxime Chizelle représentant de la société Chizelle frères et vice-président de ARDEF (Association Rhodanienne des Entreprises Forestières) a répondu aux différentes questions posées par les élus, sur la gestion durable des forêts du territoire, l'accès à la ressource et son transport.



Pour plus d'information contacter : Jeanne Michel au 07 72 33 71 78 ; j.michel@fibois69.org

Boîtes aux lettres : RAPPEL!

La poste nous a adressé un courrier pour nous informer d'une modification dans la distribution du courrier. Si une boîte aux lettres n'est pas accessible ou non conforme, le courrier peut ne plus être distribué. Il sera alors déposé au bureau postal.

Il en est de même pour les informations communales ou le bulletin :

Pas de boîte aux lettres, Pas de distribution !

Information déchèterie

Le fonctionnement de nos déchèteries change. Depuis le 1er septembre, il faut être inscrit pour accéder aux déchèteries.

Pourquoi ce changement ?

- Pour réserver l'accès aux seuls habitants de la COR et donc limiter les tonnages collectés et, in fine, le coût pour l'utilisateur.
- Pour décharger du contrôle d'accès les gardiens, qui seront davantage disponibles pour vous accompagner dans vos gestes de tri.
- Pour disposer de données précises sur l'utilisation des déchèteries et, lorsque cela est possible, adapter le fonctionnement au plus près des besoins.

Comment m'inscrire ?

Il suffit de vous rendre sur ouestrhodanien.fr et de remplir le court formulaire proposé.

Seules deux pièces justificatives vous seront demandées :

- un justificatif de domicile de moins de six mois ;
- une copie de la carte grise du véhicule.

Pour les professionnels :

- un extrait K-bis ou une fiche INSEE sera également à joindre.

Pas d'accès à Internet ?

- Des formulaires papier sont disponibles en déchèterie, dans votre mairie, au siège de la COR ou téléchargeables par un tiers sur le site de la COR. **Dossier complet à renvoyer à COR – Service Gestion des déchets – 3 rue de la Venne – 69170 Tarare.**

Quand le contrôle d'accès sera-t-il effectif ?

Début septembre, le contrôle d'accès sera mis en route : vous ne pourrez donc plus accéder aux déchèteries sans vous être inscrit au préalable.

Une question, un problème lors de votre inscription ?
04 72 25 10 45
 Appel gratuit. Numéro disponible du 15 avril au 15 octobre 2024.
 Après, contacter le 04 74 89 58 39 ou info@cor-69.fr

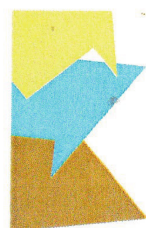
COR
 Ouest Rhodanien
 Communauté d'agglomération

Modalités d'accès pour les particuliers et les associations
 (entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025)

TYPE DE VÉHICULE	CRÉDITS D'ACCÈS GRATUITS	CRÉDITS D'ACCÈS CONSOMMÉS À CHAQUE PASSAGE	NOMBRE DE PASSAGES GRATUITS À L'ANNÉE	ÉQUIVALENCE EN NOMBRE DE PASSAGE/MOIS
Véhicule particulier (VP champ 3, de la carte grise)	36	1	36	3 passages par mois
Véhicule utilitaire (VU champ 2, de la carte grise)		2	18	ou 3 passages tous les 2 mois
Véhicule utilitaire (VU champ 2, de la carte grise)		ou	ou	ou
Véhicule utilitaire (VU champ 2, de la carte grise)		4	9	3 passages tous les 4 mois

Après épuisement de ces crédits gratuits, coût de passage entre 22.50 € et 90 €, en fonction du type de véhicule.

Et chez vous, continuez à trier vos déchets, en utilisant tous les conteneurs mis à disposition sur le parking de la salle des fêtes !



Permanences d'informations gratuites - juillet à décembre 2024

Des conseils dans vos démarches de rénovation énergétique
et un accompagnement technique, administratif et financier.

SUR RENDEZ-VOUS

AMPLEPUIS Mairie

les mardis | 9 h 30 - 12 h SOLIHA /
ALTE 69 / CAUE

16 Juillet
- Août
10 Septembre
8 Octobre
12 Novembre
10 Décembre

TARARE 28, rue Gambetta

les mardis | 14 h - 16 h 30 SOLIHA /
ALTE 69 / CAUE

16 Juillet
- Août
10 Septembre
8 Octobre
12 Novembre
10 Décembre

COURS Mairie

les mercredis | 9 h 45 - 12 h SOLIHA

31 Juillet
- Août
25 Septembre
30 Octobre
20 Novembre
11 Décembre

TARARE 28, rue Gambetta

les jeudis | 9 h - 12 h SOLIHA

25 Juillet
- Août
26 Septembre
31 Octobre
28 Novembre
19 Décembre

LAMURE-SUR-AZERGUES

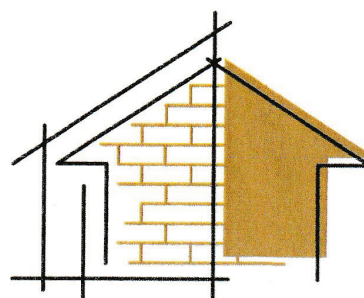
Mairie les jeudis | 10 h - 12 h SOLIHA

4 Juillet
- Août
5 Septembre
3 Octobre
7 Novembre
5 Décembre

THIZY-LES-BOURGS Mairie

SOLIHA / CAUE les mardis | 9 h 30 - 12 h

2 Juillet
- Août
3 Septembre
1 Octobre
5 Novembre
3 Décembre



RÉNOVATION

DE L'HABITAT



Bénéficiez de conseils
neutres et gratuits
sur rendez-vous :

- avec l'Alte 69
pour vos projets de rénovation
ou de construction
Pour réduire vos consommations énergétiques
et améliorer le confort
de votre logement.

- avec SOLIHA, pour vos projets de
rénovation ou d'adaptation
(à destination des propriétaires bailleurs
et propriétaires occupants, et selon critères
d'éligibilité).

- avec le CAUE pour un point
conseil sur l'architecture de votre
projet de construction, d'extension
ou de rénovation.

Retenez la date !

25 et 26 octobre

Forum de la rénovation
de l'habitat
à Les Sauvages

Plus d'infos sur ouestrhodanien.fr

Prendre
rendez-vous

ALTE 69
04 74 05 51 13 taper 1
Soliha
04 74 05 35 76
CAUE
04 72 07 44 55

Scannez le QR code
pour réserver



www.ouestrhodanien.fr

Avec le soutien de



Ovest Rhodanien
Communauté d'agglomération

Solidarité Femmes Beaujolais

Malheureusement, aujourd'hui encore, de nombreuses femmes subissent tous les jours des violences verbales ou physiques.

Grâce à ses professionnels, l'association Solidarité Femmes Beaujolais leur vient en aide.

Alors, si vous-même ou une personne de votre entourage est victime de maltraitances, prenez contact avec l'association. Elle est basée à Lamure sur Azergues.

N'hésitez pas, **aucune situation n'autorise une personne à en maltraiter une autre.**

Solidarité Femmes 3919
appel anonyme et gratuit
24/24 - 7j/7

REJOIGNEZ-NOUS
f i in

Association
SOLIDARITÉ FEMMES BEAUJOLAIS

**ISOLEMENT
HONTE
PEUR
AGRESSION
CULPABILITÉ
DANGER
CHANTAGE
VOL
INCESTE
MENACE
HUMILIATION
INSULTES**

C'est plus dur
de s'en sortir
quand on est isolée.

Agissons ensemble !

Accueil - Ecoute - Rendez-vous
07.88.14.98.85
www.solidarite-femmes-beaujolais.fr
contact@solidarite-femmes-beaujolais.fr

PRÉFÈTE DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Liberté Égalité Fraternité

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf du Rhône

santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

RHÔNE LE DÉPARTEMENT
Communauté de l'Ouest Rhodanien

➡ Agenda

Dates à retenir:

Samedi 28 septembre : Centenaire de la boule du Ronçon, concours, buvette et casse croûte.

Dimanche 20 octobre: Repas des anciens organisé par le CCAS.

Fin octobre : Halloween organisé par le sou des écoles(date à définir)

11 novembre : Commémoration Armistice 1ère guerre mondiale

23 et 24 novembre : Marché de Noël

Vente de pizza courant décembre par le sou des écoles

Saint Bonnet le Troncy d'hier à aujourd'hui.....

Une quarantaine de communes françaises du littoral atlantique (Gironde, Charente maritime) à la Provence, en passant par l'Auvergne le Lyonnais, la vallée du Rhône, portent le vocable « Saint Bonnet ».

Ce nombre important associé à une répartition géographique spécifique suffisent largement à s'interroger sur le personnage Bonitus (Bonet). Les principales étapes de sa vie nous sont connues grâce à une biographie

rédigée entre 713 et 716, par des moines résidant à l'abbaye de Manglieu (Puy de Dôme) où Bonet se retirait. Né dans une famille appartenant à l'aristocratie auvergnate (les Avitii) aux alentours de 623, Bonet fait de très solides études (grammaire-droit-philosophie-rhétorique-théologie) avant d'être remarqué par Sigibert III, roi mérovingien d'Austrasie (Nord-est de la France, vallée du Rhin).

Pendant une vingtaine d'années, entre 635 et 655, il s'occupe des postes importants à la cour référendaire (chargé de la rédaction des actes royaux) comme trésorier (responsable, des comptes et du budget) et chancelier (garde des sceaux royaux).

Après un séjour à Rome où Bonet se perfectionne en droit et en théologie, Thierry III, roi franc de Neustrie (de la Normandie à la Provence), le nomme préfet (administrateur) de Marseille puis de l'ensemble de la Provence-Lombardie, de 677 à 690. Il s'attache en particulier à pacifier ce territoire agité par des contestations, des abus et des rivalités.

Suite au décès de son frère Avit, évêque de Clermont Ferrant, Bonet quitte Marseille pour assurer la gestion du diocèse, une dizaine d'années. Il veille en particulier à la formation du clergé et organise des visites régulières qui lui donnent des indications sur la situation des paroisses.

En cette fin du VII^e siècle, le christianisme n'est pas solidement implanté. De plus la limite entre le domaine politique et religieux restant floue, princes et évêques, roi et papes s'affrontent. Lors d'un conflit opposant l'évêque de Lyon et le Duc des Burgondes (Bourgogne actuelle), le pape Jean VI demande à Bonet d'entreprendre des négociations, puis de venir à Rome pour rendre compte de la situation.

A son retour, épuisé, Bonet démissionne de sa charge d'évêque de Clermont, s'installe à Lyon où il meurt vers l'an 706.

Son corps, rapidement réputé miraculeux (guérison des maux de jambe) est d'abord déposé au monastère Saint Pierre de Lyon puis transféré à l'église Saint Maurice de Clermont.

Ce parcours exemplaire fait de Bonet une figure forte et attachante du haut Moyen Age. Réalité et légende « dorée » se mêlent. Pendant les trois siècles qui suivent, les reliques de Bonet, devenu Saint Bonnet, sont dispersées le long d'une ligne allant de l'Atlantique à la Méditerranée, en descendant la vallée du Rhône.

Pour différencier les villages placés sous le patronage de Saint Bonnet, un qualificatif est ajouté en fonction de lieu, de l'activité.

Comment s'est passé le passage entre Saint Bonnet et Saint Bonnet le Troncy ?

Les archives ont gardé la trace de cette évolution. La première mention du village appelé Sancto Boneto se trouve dans un acte rédigé par Louis de Beaujeu, le 11 décembre 1288. Dans un second document, en date du 10 mai 1331, Guichard de Beaujeu lègue ses terres de Saint Bonnet le Troncy à son épouse en échange de parcelles attenantes à sa seigneurie de Beaujeu.



Comment expliquer l'évolution de la dénomination du village ?

Il faut faire appel à la toponymie afin d'avancer dans la recherche de sens.

Jusqu'au premier tiers de XX^{ème} siècle, l'étude des noms des lieux était liée à la géographie historique. Désormais toponymie est classée parmi la linguistique. Les explications sont devenues plus fiables, dépassant le lien entre le nom d'un lieu avec ce qui compose son paysage, contexte.

C'est surtout tenir compte de l'évolution de la langue à travers les époques. « La Tronche » est soit une grosse souche de bois qui était brûlée pour Noël, soit des arbres de futaie dont on coupe régulièrement les branches. Elle est liée à un type précis de sol, de milieu : sol pauvre en moyenne montagne.

Quant à la terminaison « y » elle est considérée comme la survivance du suffixe gallo-romain « iacus » qui désigne l'eau. En langue d'Oïl, « iacus » est devenu « ay » « aye » « y » (« ac » en langue d'oc).

Voici pour le cadre des explicatif. Que disent les descriptions de Saint Bonnet le Troncy dans les registres diocésains de la fin du XVII^{ème} dans les cahiers de doléances du beaujolais rédigée en 1789.

« Le pays est pauvre avec un sol ingrat... La navette et le rouet donnent à la fin de la semaine le pain que la bêche et le soc ne donneraient qu'à la fin de l'an...les villageois restent isolés par la neige et la boue une partie de l'an...les chemins sont impraticables de novembre à avril »



Ce texte a pour objectif de tisser des liens entre le passé et le présent.

Le premier donne des réponses à certaines questions sans apporter toutes les solutions.

Denis Almeta, par le petit bout de la lorgnette.



Conseil municipal du 30 mai 2024

PRESENTS : TOUCHARD Pascal, Maire, Mme Sylvie GINET, M. GINET Jean-Philippe M. BATTU Raphaël, adjoints, M. Emmanuel BUSCHI, Mme AMIN Marie-Josèphe, , M. TENGNAGEL Freek.

ABSENT : M. PERRON Jean-Claude

DEMISSIONNAIRE : Mme SANLAVILLE Karen, Mme BONNET Marie-Annick, M. FONTAINE Jacques.

Début de séance 20h35

Approbation du compte-rendu du 05/04/2024:

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 05 avril 2024 est accepté à l'unanimité.

Bilan des commissions

Voierie : Une traversée de caniveau va être reprise par la COR à Lurcy.

Une demande d'entretien du chemin de l'étang (Lurcy) a été formulée par un propriétaire. La commune ira voir l'état du chemin.

L'enrobé d'une partie du chemin de la Voisinée doit être refait. Le chemin est communal, donc à la charge de la commune.

La route de Pizerou est régulièrement chargée d'eau au niveau de la maison Chizelle. Cela pose problème l'hiver. La commune va voir avec le propriétaire d'où vient cette eau.

SYDER : Les travaux de l'antenne 4G ont été réceptionnés sans réserve.

Des travaux importants de changement de câbles nus 400 volts vont être entrepris au Ronçon et à Lurcy.

Ecole : L'enseignante annonce son départ. Elle échange son poste avec le maître de Grandris.

Sécurité : Monsieur le Maire a rencontré le Lieutenant MAGNIN, commandant la caserne de pompiers de St Vincent de Reins venu présenter le fonctionnement de la caserne qui ne compte plus que 4 pompiers.

Point sur les travaux

Cimetière : La barrière du nouveau cimetière a été posée côté Lotissement du gaillard. Il reste un morceau sur la barrière basse à poser.

Musée : Les travaux extérieurs ont pris du retard en raison de la météo de ce printemps.

Prime du pouvoir d'achat

Dans le cadre de l'amélioration du pouvoir d'achat, la commune a la possibilité de verser une prime au personnel communal. Le montant de cette prime est lié au salaire et peut être modulée par la commune.

Monsieur le Maire propose de verser 50% du montant maximum au personnel communal.

Après en avoir débattu et délibéré, les membres du conseil municipal :

- **accepte** le versement de la prime de pouvoir d'achat limité à 50% du maximum autorisé;

- **dit** que ces montants sont prévus aux dépenses budgétaires;

- **donne pouvoir** à monsieur le Maire pour effectuer les démarches liées au versement de cette prime.

Choix du gérant du restaurant

M. le Maire informe le conseil qu'une vingtaine de candidatures ont été réceptionnées en mairie dont quatre réellement sérieuses.

Deux candidats ont décliné l'offre après la visite sur place estimant le projet très intéressant mais pas assez rentable pour un couple.

Deux autres ont maintenu leur projet après la visite.

Il s'agit de :

Jean Marie BARRATE, chef de cuisine ayant officié pour de grands restaurants dans le monde entier qui souhaite terminer sa carrière avec une affaire plus petite. Il est secondé par son épouse qui a de l'expérience dans la gestion de gîte.

Valérie Cristina, chef de cuisine ancienne propriétaire du restaurant de la Gare à Saint Romain de Popey, aujourd'hui formatrice en gestion alimentaire pour des collectivités. Elle souhaite reprendre la cuisine avec un restaurant plus petit que celui qu'elle détenait.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et de Mme GINET, analysé les différents parcours des candidats et après en avoir délibéré :

- **Décide à l'unanimité** de confier la gestion du Bar Restaurant Gîte à madame Valérie CRISTINA, résidant à Saint Romain de Popey. :

- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour établir tout document nécessaire à l'installation de madame Cristina en gestion du bâtiment.

Droit de préemption Maison Gautheret, place de l'église

Monsieur le Maire informe que la maison située place de l'église appartenant à feu monsieur Bernard Gautheret a été léguée aux Domaines par abandon d'héritage des neveux héritiers.

Monsieur le Maire propose de poser un droit de préemption afin de se laisser la possibilité d'acquérir cette demeure si le cas se présente.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, débattu et après en avoir délibéré :

- **Décide à l'unanimité** de poser un droit de préemption sur la maison de feu monsieur Bernard GAUTHERET

- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour établir tout document nécessaire se rapportant à ce droit.



Demandes de subventions

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu deux demandes de subventions exceptionnelles.

La première émane de de l'association "La boule du Ronçon" qui va fêter son centenaire d'existence et souhaite organiser une manifestation conséquente.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, débattu et après en avoir délibéré :

- **Décide à 6 voix pour et une abstention**, d'accorder une subvention exceptionnelle de 150€ à l'association « La boule du Ronçon ».

La seconde provient de l'association « Un peu de Lien » qui demande une subvention exceptionnelle pour l'organisation du vin d'honneur à l'occasion de la commémoration du 08 mai dernier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, débattu et après en avoir délibéré :

- **Décide à l'unanimité**, d'accorder une subvention exceptionnelle de 75€ à l'association « Un peu de Lien ».

Informations et questions diverses

Le Tour du Beaujolais cyclist passera par la commune le 07 juin. Le triathlon du Lac des Sapins aura lieu le 16 juin. Le département informe qu'il y aura des travaux sur la RD10 entre Saint Vincent et Magny et qu'une déviation sera mise en place passant par le village.

Conseil du 24 juin 2024

PRESENTS : TOUCHARD Pascal, Maire, Mme Sylvie GINET, M. GINET Jean-Philippe M. BATTU Raphaël, adjoints, M. Emmanuel BUSCHI, Mme AMIN Marie-Josèphe, M. PERRON Jean-Claude, M. TENGNAGEL Freek.

DEMISSIONNAIRE : Mme SANLAVILLE Karen, Mme BONNET Marie-Annick, M. FONTAINE Jacques.

Achat de matériel pour le restaurant

Après avoir rencontré madame CRISTINA, future gérante du bar restaurant gîte, monsieur le Maire présente au conseil municipal les achats nécessaires pour l'équipement mobilier su site.

Le conseil municipal après avoir écouté M. le Maire, délibéré et voté à l'unanimité des présents **décide** les achats suivants:

- **Newbabe** : achat de matériel pour un montant de **20341€HT** (Four et son support, table réfrigérée, Réfrigérateur 600l, Friteuse, Table TVO équipée de robinet et lave mains, table de sortie, Machine sous vide, arrière de bar et machine à glaçons)

- **Matériel CHR Pro** : achat pour un montant de **7943,99€ HT** (Lave-vaisselle et adoucisseur, Piano 2 feux et plaque coupe-feu, Lave verre et congélateur)

- **CHOMETTE** : Le mobilier du restaurant et du bar pour un

montant de **7174.09€** (Pieds de tables et plateaux, chaises)

- **CHOMETTE** : La vaisselle du restaurant pour un montant de **4380,66€** (Assiettes, verres, couverts,...)

Retrait de la délibération sur les taux fiscaux :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que par la préfecture rejette la délibération fixant le montant des taux fiscaux pour 2024, le taux de la Taxe d'Habitation des Résidences Secondaires ne respectant pas la règle de lien avec le taux de Taxe Foncière Bâti défini par cet article 1636 B du code général des impôts.

En effet, pour un taux de Taxe Foncière Bâti de 25.44% tel qu'il a été voté, le taux de Taxe d'Habitation des Résidences Secondaires maximum autorisé est de 11.11%. Or, il a été porté à 14.76%

Le conseil municipal après avoir écouté M. le Maire, délibéré et voté à l'unanimité des présents **décide de retirer** la délibération n° 05.2024 concernant les taux fiscaux 2024.

Affectation du résultat de l'exercice 2023

Une erreur a été commise lors de la réalisation du budget communal pour l'année 2024. La délibération prise pour l'affectation du résultat doit être modifiée de la manière suivante :

Affectation votée lors du vote du budget :

Résultats cumulés en fonctionnement 84 489.95 €

54 489.95 € en investissement

30 000 € report en fonctionnement

Nouvelle proposition d'affectation :

78 006.44 € en investissement

6 483.51 € report en fonctionnement

Le conseil municipal après avoir écouté M. le Maire, délibéré et voté à l'unanimité des présents **approuve** la proposition d'affectation de résultat au budget 2024 ainsi présenté.

Frelons asiatiques

La Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) participe à la lutte contre le frelon asiatique en partenariat avec la section apicole du Groupement de défense sanitaire du Rhône (GDS69) depuis la première année du dispositif. Sur les deux dernières années, le nombre de nids sur le territoire a augmenté de manière exponentielle et la COR a dû tripler sa participation financière pour y faire face, sans parvenir à la destruction de l'entièreté des nids sur 2023 fautes de financements suffisants.

Afin de maximiser la destruction des nids en 2024, la COR sollicite donc la participation des 31 communes membres pour abonder l'enveloppe allouée au GDS69, à hauteur de 200 € par commune.



Le conseil municipal après avoir écouté M. le Maire, délibéré et voté à l'unanimité des présents **approuve** la participation de la commune à la lutte contre le frelon asiatique pour un montant de 200 €.

Centre aéré

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à fixer le montant de la participation communale pour les enfants de la commune qui sont inscrits à l'école de St Bonnet le Troncy et qui fréquentent le centre de loisirs Inter Gônes géré par l'association A.E.R.E.S.

Il est expliqué aux membres du conseil qu'il n'y a pas de centre de loisirs sur la commune et que nous ne sommes pas commune partenaire du centre de loisirs de Cublize.

Les enfants de la commune ne sont pas prioritaires et les tarifs sont plus élevés.

Monsieur le Maire propose d'octroyer une participation communale pour les enfants accueillis au centre aéré Inter Gônes de Cublize à 5 € par jour et par enfant.

Le conseil municipal, après avoir écouté M. le Maire, délibéré et voté à l'unanimité des présents **décide** :

- **De fixer** à **5.00€** par jour et par enfant la participation au centre aéré Inter Gônes de Cublize pour les enfants scolarisés à St Bonnet;

- **Dit** que cette aide est mise en place à compter du 1^{er} janvier 2024;

- **Dit** que la dépense sera prévue au budget sur présentation d'un justificatif (copie des factures produite par le centre aéré aux parents).

Informations et questions diverses : Néant

Conseil du 12 Aout 2024

PRESENTS : TOUCHARD Pascal, Maire, Mme Sylvie GINET, M. GINET Jean-Philippe M. BATTU Raphaël, adjoints, M. Emmanuel BUSCHI, Mme AMIN Marie-Josèphe, M. PERRON Jean-Claude, M. TENGNAEL Freek.

DEMISSIONNAIRE : Mme SANLAVILLE Karen, Mme BONNET Marie-Annick, M. FONTAINE Jacques.

Bilan des commissions:

Voierie : Les travaux de voierie prévus sont le remplacement du caniveau à Lurcy, une reprise de la route de Pizerou qui creuse, une reprise de l'enrobé route de la voisinée. Le PATA sera fait en septembre.

Ecole : Suite à la demande d'une famille dont un enfant est scolarisé sur la commune, monsieur le Maire rappelle que les dérogations de scolarisation ne sont possibles qu'avec l'accord du (de la) Maire de la commune de résidence. L'inscription en école privée ne nécessite pas de dérogations.

Bar-Restaurant-Gîte : Les travaux sont réceptionnés depuis le 02 aout avec des réserves dans de nombreux domaines. Ces réserves seront levées en septembre, date de reprise

des entreprises. Madame Valérie CRISTINA peut s'installer afin d'être opérationnelle au 01 septembre. Une journée de corvée est prévue pour le jardin du musée

Cimetière : La clôture basse est terminée ainsi que la pose de la clôture haute. L'aménagement intérieur du nouveau cimetière va pouvoir commencer.

Classement en France Ruralités Revitalisation:

M. le Maire informe le conseil que la commune a été classée en France Ruralités revitalisation.

Ce classement octroie des avantages aux entreprises qui souhaitent s'installer sur la commune (exonération de CFE, de taxe foncière bâtie et de charges sociales employeurs)

Après présentation des avantages par le Maire, le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **Accepte** le classement en France Ruralités Revitalisation ;

- **Décide** l'exonération de la contribution foncière des entreprises et l'exonération de la taxe foncière des propriétés bâties liées à l'activité ;

- **Donne** pouvoir à monsieur le Maire pour transmettre ces décisions aux services préfectoraux.

Contrat ATSEM

Le contrat d'ATSEM de madame DUCERF arrive à échéance le 31 aout. Il convient donc de le renouveler. Vu la demande de l'intéressée, monsieur le Maire informe le conseil qu'il propose de reconduire son contrat pour une année.

Après avoir écouté le Maire et délibéré, le conseil **adopte** à l'unanimité la reconduction du contrat de madame DUCERF à compter du 01 septembre 2024.

Contrat remplacement Cantonier

Monsieur BURNAND est en arrêt de travail jusqu'au 30 septembre 2024. Il convient de recruter un agent technique afin de palier son absence.

Monsieur le Maire propose de recruter monsieur André Grange pour la période du 13 aout au 27 septembre 2024 à temps partiel de 20 heures hebdomadaires.

Après avoir écouté le Maire et délibéré, le conseil **adopte** à l'unanimité le recrutement provisoire de Monsieur GRANGE en remplacement de monsieur BURNAND pour la période du 13 aout 2024 au 27 septembre 2024.

Informations et questions diverses

De nombreux pigeons ont établis domicile sur les poutres extérieures du « musée » produisant des excréments qui viennent salir les travaux faits pour le restaurant. Des pics vont être installés afin de les repousser. D'autres habitants se sont plaints des mêmes désagréments. Monsieur le Maire essaye de voir quelles peuvent être les solutions légales afin de repousser ces nombreux volatiles (battues, fauconnier,...)

Etat civil.

Mariages: Mme Valérie LAMBERT et M. Stéphane MONNERON, le 06 avril 2024 ;
Mme Aude LE MANER et M. Théodore GUILLAUMEE, le 29 juin 2024 ;
Mme Muriel MEYER et M. Fabrice VENNET, le 31 aout 2024.

Naissances : Soan, Thomas CHIZELLE, le 04 mai 2024 ;
Elektra, Mallaury GLATOUD, le 29 juin 2024.

Décès : M. Richard JAL, le 10 avril 2024.

Informations pratiques.

Secrétariat de Mairie

Horaires d'ouverture au public :

- Mardi et vendredi de 9h à 12h
- Jeudi 9h à 12h et de 14h à 17h

Permanences du Maire ou des adjoints

Le samedi matin de 10h à 11h ou sur rendez-vous.

Location des installations communales

Salles des fêtes : 220 € + 50€ ménage (habitants) ou 400 € + 50 € ménage (extérieurs).

Boulodrome : Accès au terrain gratuit (réservation conseillée pour les groupes) - Eclairage 20€.

Local du boulodrome : 50€ (habitants) ou 100 € (personnes extérieures). Gratuit pour les associations de St Bonnet.

Déchetterie de St Nizier D'Azergues

Contact : 04 74 02 01 51

HORAIRES .

Lundi : 14h - 17h30

Jeudi : 9h - 12h

Mercredi : 9h-12h / 15h - 17h30

Samedi : 9h - 12h / 13h- 17h30

Trésorerie

Centre des impôts de Tarare

22 rue Etienne Dolet

69170 Tarare

Tél : 04 74 63 03 53

Transport à la demande

Pour bénéficier du transport à la demande, vous devez vous inscrire en remplissant un dossier.

Une fois la demande acceptée, vous achetez vos tickets et vous appelez un numéro pour être pris en charge.

Renseignements en mairie et auprès de la COR.

Mairie de Saint Bonnet le Troncy :

Téléphone : 04 74 02 02 20

www.saintbonnetletroncy.net

Courriel : mairie@saintbonnetletroncy.net Site web :

Comité de rédaction : Pascal Touchard - Sylvie Ginet

Prochain numéro du Petit Troncy : Juillet 2024